

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014-2015

Conseil supérieur de la langue française



# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014-2015

Conseil supérieur de la langue française

Cette publication a été produite par  
le Conseil supérieur de la langue française  
800, place D'Youville, 13<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 3P4  
Téléphone : 418 643-2740  
Télécopieur : 418 644-7654  
Site Web : [www.csjf.gouv.qc.ca](http://www.csjf.gouv.qc.ca)  
Courriel : [csjf@csjf.gouv.qc.ca](mailto:csjf@csjf.gouv.qc.ca)

Vous trouverez sur le site Web du Conseil supérieur de la langue française :  
la liste des membres, les avis, les communiqués de presse, les données statistiques  
et de nombreux autres renseignements.

© Gouvernement du Québec, 2015

Dépôt légal – 2015  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 1708-2781  
ISBN 978-2-550-73355-3 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-73356-0 (version PDF)

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30  
Québec (Québec) G1A 1A4



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2015. Il a été rédigé conformément aux dispositions de l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport présente notamment les résultats atteints au cours de cette année quant au Plan stratégique 2013-2016 du Conseil supérieur de la langue française.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable  
de la Protection et de la Promotion de la langue française,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hélène David'. The signature is fluid and cursive.

**Hélène David**  
Québec, juillet 2015



## LETTRE DU PRÉSIDENT

Madame Hélène David  
Ministre de la Culture et des Communications  
Ministre responsable  
de la Protection et de la Promotion de la langue française  
Ministère de la Culture et des Communications  
Édifice Guy-Frégault  
225, Grande Allée Est, bloc A, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5G5



Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015, rédigé conformément aux dispositions de l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport regroupe notamment les résultats atteints relativement au Plan stratégique 2013-2016 du Conseil supérieur de la langue française pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Conrad Ouellon'. The signature is fluid and cursive.

**Conrad Ouellon**  
Québec, juillet 2015



## TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES .....	1
MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE .....	2
PRÉSENTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE .....	5
La mission .....	5
La composition et le fonctionnement .....	5
Les assemblées .....	5
Les ressources humaines, financières et informationnelles .....	6
La structure administrative .....	8
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN FONCTION DU PLAN STRATÉGIQUE .....	10
La portée du Rapport annuel de gestion 2014-2015 .....	10
Les résultats .....	10
APPLICATION DES OBLIGATIONS LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES .....	18
ANNEXE .....	25
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française .....	25



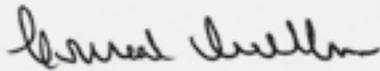
## DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information, des données et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du Conseil supérieur de la langue française décrit fidèlement la mission, les défis et les orientations stratégiques de celui-ci. Il présente les objectifs et les résultats afférents.

Je déclare que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et qu'ils correspondent à l'état de situation au 31 mars 2015.

Le président,



Conrad Ouellon  
Québec, juillet 2015

## MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE



Titulaire d'un doctorat en linguistique, **monsieur Conrad Ouellon** possède une vaste expérience de l'enseignement, de la recherche et de l'administration universitaire. M. Ouellon a principalement fait carrière à l'Université Laval, où il a occupé différents postes, dont ceux de directeur du Département de langues et linguistique de la Faculté des lettres, de vice-doyen de cette même faculté, de directeur du Centre international de recherche en aménagement linguistique et de directeur-fondateur du programme de maîtrise en orthophonie de la Faculté de médecine. Il a apporté son concours à différentes disciplines des sciences humaines ainsi qu'à plusieurs organismes linguistiques et ministères, tant au Québec qu'à l'étranger. M. Ouellon a déjà présidé le Conseil supérieur de la langue française de 2005 à 2011.



**Monsieur James Archibald** est titulaire d'un doctorat en dialectologie de l'Université de Lille. À l'Université McGill, il dirige l'Unité de formation en traduction et communication écrite. Sa recherche se focalise sur les communications, la traduction et la glottopolitique. Il a coordonné la traduction en plusieurs langues de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*. Parmi ses publications récentes figurent *L'AIU dans l'espace francophone : droits, humanisme et éducation* (2013), *Traduire le droit à la ville* (2013) et *Lingue, culture, mediazione* (2014). M. Archibald est aussi membre de l'Office des professions du Québec.



**Madame Rachida Azdouz** est psychologue spécialisée en relations interculturelles. Elle est titulaire d'une maîtrise en psychologie ainsi que d'une maîtrise et d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en sciences de l'éducation obtenus à Strasbourg, en France. Elle mène de front une carrière de clinicienne, de formatrice, de chercheuse autonome, de chargée de cours, de gestionnaire et de consultante. Elle a acquis une expertise en gestion de conflits de valeurs et de droits, en pédagogie universitaire et sur la question identitaire en contexte pluriethnique. Elle a été membre du Conseil des relations interculturelles et du Conseil supérieur de l'éducation. Régulièrement invitée dans les médias pour commenter l'actualité, notamment les dossiers de l'éducation et de l'immigration, elle est également chroniqueuse à la table ronde des humanistes à Radio-Canada.



**Madame Diane Blais** est administratrice de sociétés. De 1988 à 2011, elle a été associée chez Ernst & Young. Elle y a fait carrière et occupé différents postes, dont celui de directrice des services de traduction et de communications, qu'elle a mis sur pied. Elle a été présidente de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, puis présidente du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada. Elle siège notamment au conseil d'administration de la Fondation des étoiles. Auteure de plusieurs publications, elle a été conférencière au Canada et à l'étranger sur des sujets tels que la qualité de la langue française en affaires, la technologie de l'information, l'analphabétisme et la gestion. En 2008, elle a été récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique.



**Monsieur Delfino Campanile** a été organisateur communautaire pendant 25 ans. Il a travaillé principalement au Centre local de services communautaires (CLSC) de Parc-Extension à Montréal, où il a mené à bien plusieurs dossiers en matière de développement local et communautaire. Dans le cadre de ses fonctions, il a collaboré à la mise en place de diverses ressources communautaires et instances de concertation dans les secteurs de la jeunesse et de la famille, de l'aménagement urbain et de l'habitation sociale, de l'économie communautaire, de la santé mentale, de l'accueil et de l'intégration des immigrants et des réfugiés. Il assume actuellement la direction de PROMIS, un organisme communautaire situé dans le quartier de Côte-des-Neiges, qui vient en aide aux immigrants et aux réfugiés vivant à Montréal.



**Monsieur Guillaume Marois** détient un doctorat en démographie de l'Institut national de la recherche scientifique et travaille actuellement comme chercheur postdoctoral à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. Ses travaux portent sur les projections de population, les enjeux démographiques et économiques de l'immigration et la mobilité interne. Il a travaillé quelques années à l'Institut de la statistique du Québec ainsi qu'au sein de l'équipe de recherche sur le vieillissement de la population du Département de démographie de l'Université de Montréal. Il est coauteur du livre *Le remède imaginaire. Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec* et auteur de plusieurs articles et chapitres de livres.



**Madame Lorraine Pagé** est titulaire d'un baccalauréat en éducation et d'un certificat en enseignement de l'audiovisuel. Elle a été enseignante au secondaire et au primaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal. Elle est élue en 1985 à la présidence de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal, puis en 1988 à la présidence de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), devenant ainsi la première femme présidente d'une centrale syndicale au Québec. Elle occupera ce poste jusqu'en 1999 pour ensuite devenir directrice des communications jusqu'en 2003. Elle agit maintenant à titre de consultante et siège au conseil d'administration de différents organismes et associations. En 2013, elle a été élue conseillère de ville dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à Montréal.



**Monsieur Éric Poirier** possède des formations universitaires en criminologie (Université d'Ottawa) ainsi qu'en droit civil et en common law (Université McGill). Il œuvre d'abord comme juriste dans le secteur public, puis comme avocat dans le secteur privé, avant de poursuivre des études aux cycles supérieurs. Doctorant en droit linguistique à l'Université de Sherbrooke, il s'intéresse principalement à l'interprétation judiciaire des lois linguistiques, dont la Charte de la langue française. Fils de parents franco-ontariens, il a grandi dans une communauté franco-ontarienne où il a fait ses études primaires et secondaires, puis universitaires. Il a été sensibilisé très tôt aux défis que doit surmonter la langue française au Canada et en Amérique du Nord.

## PRÉSENTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

### La mission

Créé par la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), le Conseil supérieur de la langue française a été institué le 1<sup>er</sup> octobre 2002 par la Loi modifiant la Charte de la langue française (projet de loi 104), laquelle a été sanctionnée le 13 juin 2002. Il succède ainsi au Conseil de la langue française, qui avait été créé en 1977 par cette même charte.

Le Conseil tire sa mission du titre IV :

187. Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la présente loi sur toute question relative à la langue française au Québec.

À ce titre, le Conseil :

1. donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet;
2. saisit le ministre de toute question qui, selon lui, appelle l'attention du gouvernement.

1977, c. 5, a. 187; 2002, c. 28, a. 31.

188. Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil peut :

1. recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes;
2. effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires.

En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec.

1977, c. 5, a. 188; 1993, c. 40, a. 55; 2002, c. 28, a. 31.

### La composition et le fonctionnement

Le Conseil supérieur de la langue française est composé de huit membres nommés par le gouvernement :

- ▶ une présidente ou un président, chargé de la direction et de l'administration du Conseil, dont le mandat est d'au plus cinq ans;
- ▶ sept personnes, nommées après consultation d'organismes représentatifs des consommateurs, des milieux de l'éducation, des communautés culturelles, des syndicats et du patronat, pour un mandat d'au plus cinq ans.

### Les assemblées

Le Conseil a tenu quatre assemblées pendant l'exercice 2014-2015.

ASSEMBLÉES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE		
Date	Numéro de l'assemblée	Lieu
19 septembre 2014	71 <sup>e</sup> assemblée	Montréal
5 décembre 2014	72 <sup>e</sup> assemblée	Montréal
27 février 2015	73 <sup>e</sup> assemblée	Montréal
31 mars 2015	74 <sup>e</sup> assemblée	Montréal

## Les ressources humaines, financières et informationnelles

Les membres du Conseil supérieur de la langue française (CSLF) peuvent compter, dans l'exécution de leur mandat, sur un personnel permanent qui assume les tâches liées au secrétariat du bureau du président, à l'administration, à la recherche et aux communications.

### Les ressources humaines

Pour l'année financière 2014-2015, l'effectif autorisé était de 16 postes, et le CSLF a utilisé 9,4 équivalents temps complet (ETC).

L'organisme s'est assuré de respecter les règles régissant le recrutement visant à pourvoir des postes réguliers et influant sur le niveau d'effectif régulier et total autorisé pour l'exercice financier 2014-2015.

Depuis le 26 avril 2010, les ministères et les organismes doivent rendre compte des bonis versés aux cadres et aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein au cours de l'exercice. Aucun boni n'a été accordé en 2014-2015 pour la période d'évaluation du rendement du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014.

Le CSLF contribue à l'amélioration et au développement des compétences de ses employés et de son personnel d'encadrement. Il encourage la mise à niveau et le perfectionnement des compétences par la formation continue. La formation a été axée principalement sur le maintien et l'accroissement des compétences en emploi. Au cours de l'exercice 2014-2015, plus de la moitié du personnel du CSLF a participé à des activités de formation continue pour un total de 17 jours-personnes. Plusieurs activités de formation étaient sans frais. Ainsi, le budget de fonctionnement consacré à la formation durant l'année 2014-2015 a été de 2 661 \$.

NOMBRE D'EMPLOYÉS EN POSTE AU 31 MARS 2015			
Secteur d'activité	2013-2014	2014-2015	Écart
Bureau du président	2	2	-
Direction générale	9	7	2
Nombre total de personnes embauchées	3	2	1
Effectif total (personnes)	11	9	2

### Les ressources financières

Pour l'exercice 2014-2015, le CSLF avait à sa disposition un budget de dépenses initial qui s'élevait à 1 275,7 k\$. Afin de rendre compte de données financières justes et comparables, le tableau suivant fait état des dépenses pour les années 2013-2014 et 2014-2015.

ÉTAT DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2014-2015		
Tableau comparatif des dépenses pour les années 2013-2014 et 2014-2015		
	2013-2014 (k\$)	2014-2015 (k\$)
<b>Budget de dépenses</b>		
Rémunération	815,9	672,8
Fonctionnement*	419,9	331,6
Transfert	16,5	9,0
<b>Total</b>	<b>1 252,3</b>	<b>1 013,4</b>
<b>Budget d'investissement</b>		
Immobilisations	0	5,9

\* Y compris les dépenses d'amortissement.

### Les mesures de réduction des dépenses

En vertu de l'article 60 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012, les ministères et les organismes concernés doivent rendre compte, dans leur rapport annuel, de la réduction de la masse salariale de leur organisation de même que de la réduction de leurs dépenses de fonctionnement.

Une cible de réduction équivalant à 2 % de la masse salariale et à 3 % des dépenses de fonctionnement a été transmise au CSLF. Le tableau qui suit rend compte des mesures prises.

MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015		
Nature des dépenses	Cible de réduction (k\$)	Réduction réalisée (k\$)
Masse salariale	15,0	15,0
Dépenses de fonctionnement	15,0	15,0

### Les ressources informationnelles

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le CSLF a poursuivi l'actualisation des données relatives à ses publications officielles, lesquelles sont conservées dans sa réserve et répertoriées dans le logiciel de gestion documentaire SyGED.

Le CSLF a aussi continué ses efforts en vue de rendre disponibles dans la Bibliothèque virtuelle de son site Web ses anciennes publications. Deux nouvelles publications ont ainsi été révisées, mises en page et diffusées.

Enfin, le CSLF a poursuivi la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web, comme en fait état le tableau qui suit.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015	
	Éléments de réponse
Liste des sections ou sites Web pas encore conformes	Dans l'onglet Bibliothèque virtuelle du site Web : les études, les avis, les rapports annuels et les autres documents administratifs en formats PDF et HTML publiés avant novembre 2012.
Prévision d'une refonte du site Web	Non
Réalisation d'un audit de conformité	Non
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	<b>Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02)</b> Le CSLF avait mandaté, en 2013-2014, un fournisseur externe de soutien Web pour développer une application dans son système de gestion de contenu (SGC) Typo3. Cette application permet de créer des publications en format HTML et de rendre ces documents conformes aux standards d'accessibilité Web. En 2014-2015, le CSLF a obtenu un avis de la part du Centre d'expertise en logiciel libre (CELL) concernant la possibilité de partager le codage de cette application avec d'autres instances gouvernementales souhaitant l'implanter dans leur propre SGC. Cette opération suit son cours. Le CSLF a rendu accessibles ses formulaires de mise en candidature de même que son rapport annuel 2013-2014. <b>Standard sur l'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03)</b> Le CSLF a donné accès à des textes de remplacement pour toutes les vidéos publiées sur son site Web.

## SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015

	Éléments de réponse
Liste des obstacles et des situations particulières	Sans objet
Élaboration d'un plan d'action	Non
Démarche de sensibilisation et de formation	Oui
Ressources mises à contribution	Julie Adam, responsable des communications, Libéo – Web et applications libres, Centre de services partagés du Québec (CSPQ), Centre d'expertise en logiciel libre (CELL).
Existence d'un cadre de gouvernance	Non

En vertu de l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, les ministères et les organismes budgétaires doivent inclure dans leur rapport annuel de gestion un bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles et indiquer les bénéfices réalisés. Le tableau qui suit présente ce bilan.

## DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR LA PÉRIODE 2014-2015

	Débours planifiés en RI (k\$)	Débours réels en RI pour l'exercice (k\$)	Écart (k\$)
Projets de développement	0	0	0
Autres activités (continuité et encadrement)	100,0	62,8	37,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>62,8</b>	<b>37,2</b>

### La structure administrative

La structure administrative du CSLF a connu certaines modifications en 2014-2015 : les activités liées à l'administration, à la recherche, aux communications et au soutien administratif ont été placées sous la supervision d'une directrice générale. Les autorités ont pu compter sur le personnel travaillant dans les secteurs du bureau du président, de l'administration, de la recherche et des communications pour réaliser les différents mandats de l'organisme.

#### Le bureau du président

Le personnel affecté au bureau du président effectue le suivi de la correspondance, la préparation et l'envoi des documents destinés aux membres du Conseil de même que la préparation des réunions. Il s'occupe de l'emploi du temps du président, planifie ses rencontres et organise ses déplacements. Il s'occupe également de la production du rapport annuel de gestion et assure le secrétariat des assemblées des membres du Conseil.

### **L'administration**

Le secteur de l'administration est responsable de la coordination, du suivi et du soutien des activités du CSLF en matière d'administration, de finances, d'informatique et de ressources humaines. À cette fin, il répond aux demandes de renseignements provenant des organismes gouvernementaux. Il prépare les documents relatifs à l'étude des crédits par l'Assemblée nationale. Il lui incombe aussi de voir à la mise en œuvre des différentes politiques administratives du gouvernement et au respect de celles-ci par l'organisme. Le secteur de l'administration assure en outre le suivi des documents administratifs.

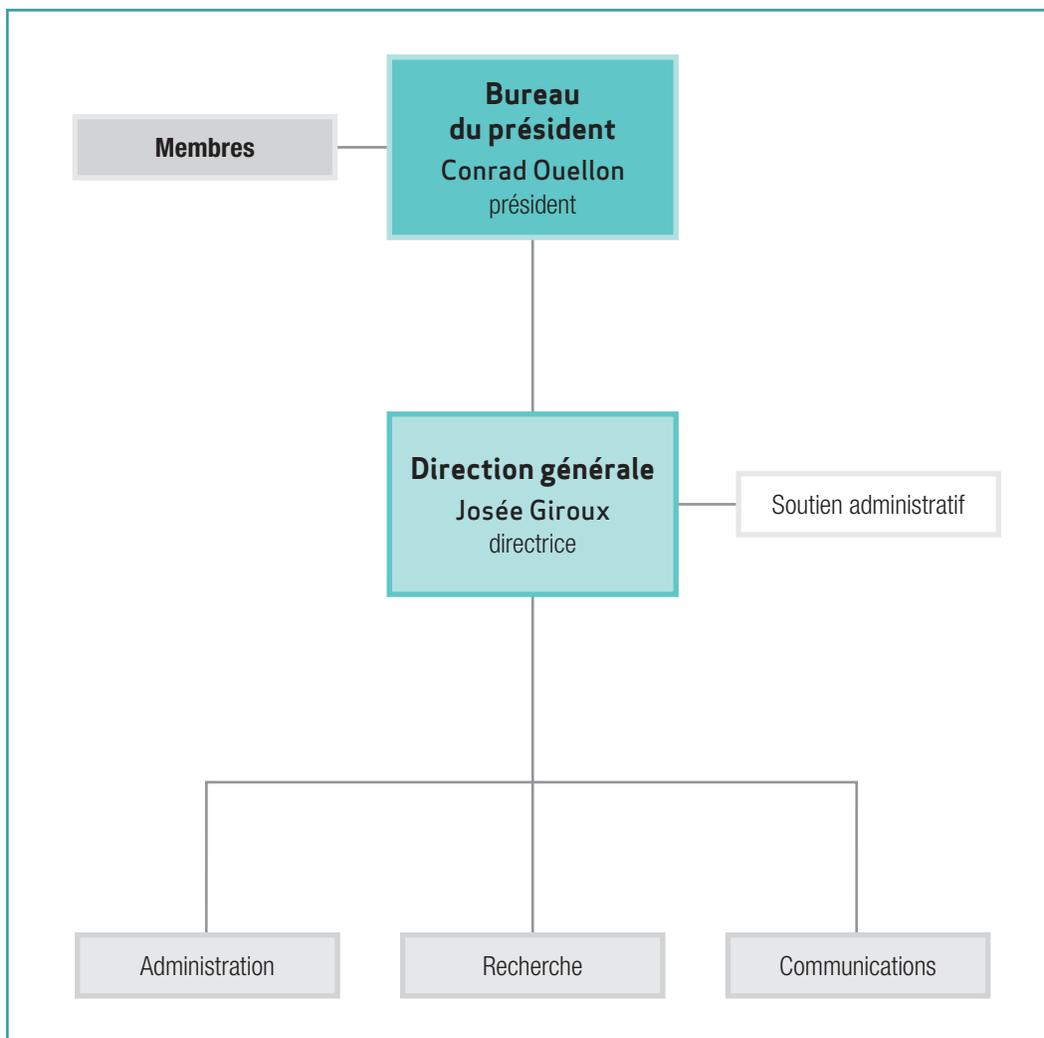
### **La recherche**

Les chercheurs et chercheuses se consacrent à l'analyse de toute question relative à la langue française au Québec, parfois en collaboration avec des chercheurs universitaires, et présentent le résultat de leurs travaux aux membres du Conseil. L'équipe de la recherche prépare aussi des dossiers de diagnostic et de prise de position qui sont soumis aux membres. Elle participe également à la mise en œuvre et au suivi du plan stratégique de l'organisme.

### **Les communications**

Le secteur des communications s'occupe de la gestion informationnelle du CSLF. Il voit ainsi à l'évolution du site Web, de l'intranet, de la page Facebook et des comptes Twitter et YouTube de l'organisme. Il diffuse l'ensemble de ses publications et produit différents documents d'information. Il est également responsable de l'organisation des activités relatives à l'attribution de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608, du prix littéraire Émile-Ollivier et des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette, ainsi que des relations avec les médias et avec le public. En outre, il prend en charge certains dossiers gouvernementaux tels que ceux de l'accès à l'information et de la politique linguistique.

## Organigramme du Conseil supérieur de la langue française



## PRÉSENTATION DES RÉSULTATS EN FONCTION DU PLAN STRATÉGIQUE

### La portée du Rapport annuel de gestion 2014-2015

L'an dernier, le CSLF a établi une nouvelle planification stratégique pour guider les actions qu'il compte réaliser de 2013 à 2016.

En conformité avec sa mission et les choix stratégiques définis dans ce plan, le CSLF livre, dans les pages qui suivent, le résultat de ses études et travaux de recherche, ainsi que de ses activités d'information, de sensibilisation et de reconnaissance pour l'exercice 2014-2015.

### Les résultats

Les résultats sont présentés en fonction des orientations et des objectifs définis dans le Plan stratégique 2013-2016 du CSLF.

## ORIENTATION 1

**Contribuer à faire progresser et à diffuser les connaissances sur les questions touchant le français au Québec.**

**Axe 1** – *L'expertise scientifique en matière de politique linguistique.*

### Objectif 1.1

Diriger les travaux de recherche et de réflexion pertinents pour éclairer le gouvernement sur l'adaptation de la politique linguistique du Québec dans un contexte de société en constante évolution, et ce, dans quatre domaines prioritaires d'action.

## RÉALISATIONS

### Études, avis ou mémoires

Les axes de recherche privilégiés au CSLF s'appuient sur les quatre domaines prioritaires d'action énoncés dans l'avis *Redynamiser la politique linguistique du Québec*, publié en mars 2013. Ces axes sont :

- ▶ la francisation des immigrants et leur insertion socioéconomique et civile;
- ▶ le français, langue du travail;
- ▶ la maîtrise du français par tous les Québécois;
- ▶ l'exemplarité et le rôle moteur de l'Administration et du secteur public.

Toutes les études qui composent la programmation de recherche pour l'exercice 2014-2015 sont liées à l'un ou l'autre de ces axes.

#### *L'usage des langues au travail dans le secteur public au Québec en 2011 : un portrait statistique*

Cette étude, signée par Paul Béland et publiée en septembre 2014, utilise des données de Statistique Canada pour estimer la place occupée par le français et l'anglais dans différents domaines du monde du travail au Québec. On y observe principalement que les travailleurs du secteur public québécois utilisent davantage le français au travail que ceux du secteur privé et de l'administration fédérale. Plus spécifiquement, c'est dans le sous-secteur de l'administration publique provinciale et municipale que l'usage du français est le plus courant, tandis que les universités sont le milieu où le français est le moins utilisé.

#### *L'usage des langues et la place du français dans le domaine du transport aérien au Québec : une étude exploratoire*

Cette étude, réalisée par l'équipe de recherche du CSLF et publiée en octobre 2014, confirme que l'usage du français comme langue du travail, bien que significatif dans le transport aérien au Québec, demeure inférieur à celui observé chez l'ensemble des travailleurs de la province. De plus, la connaissance de l'anglais (*lingua franca* de l'aviation internationale) est indispensable pour plusieurs travailleurs du domaine. Cela dit, le français jouit d'une position favorable à la fois chez les petits transporteurs québécois et dans le contrôle de la circulation aérienne au Québec.

#### *Conscience linguistique et usage du français (CLUF), 2<sup>e</sup> fascicule – L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, portrait de 2010*

Le chercheur Michel Pagé, dans son étude publiée en décembre 2014, rend compte de perceptions de l'usage public des langues par la population québécoise. Au Québec, le français est la langue le plus souvent utilisée dans les interactions publiques (82 % ou plus). Cependant, cet usage varie selon la langue maternelle et le lieu de résidence. Il ressort également de l'étude que les orientations linguistiques des personnes bilingues, bien qu'elles soient généralement favorables au français dans la sphère publique, contribuent aussi à l'usage de l'anglais.

***La socialisation langagière comme processus dynamique : suivi d'une cohorte de jeunes plurilingues intégrant le marché du travail***

Cette étude, conduite par Patricia Lamarre, professeure à l'Université de Montréal, a été publiée en mars 2015. Elle présente l'analyse d'une nouvelle collecte de données, qui fait suite à l'étude *Montréal français, Montréal multilingue*, menée entre 2006 et 2010, et subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). Ce suivi permet de faire le point sur les pratiques et représentations linguistiques et identitaires de jeunes adultes plurilingues issus de l'immigration récente, avec qui les auteures de l'étude ont repris contact.

**Autres recherches poursuivies en cours d'année**

***La réalité linguistique d'entreprises de haute technologie de la région de Québec : une étude exploratoire [titre provisoire]***

Cette étude, effectuée par l'équipe de recherche du CSLF, permettra de documenter : 1) les pratiques linguistiques de travailleurs dans le secteur visé; 2) les perceptions de ces travailleurs, notamment par rapport à la francisation des entreprises. Un des intérêts principaux de cette étude est de se pencher sur un secteur en pleine évolution, mais qui a la réputation d'être perméable à l'usage de l'anglais, c'est-à-dire le secteur de la haute technologie. Le choix de rencontrer les travailleurs de la région de Québec (plutôt que de Montréal) s'explique par son caractère hautement francophone et par la proportion croissante d'entreprises de haute technologie qu'on y trouve. La publication est prévue d'ici la fin de 2015.

***L'exemplarité de l'administration publique québécoise en matière d'emploi et de qualité de la langue française dans les médias sociaux [titre provisoire]***

Cette étude est également menée par l'équipe de recherche du CSLF. Les communications dans les médias sociaux étant caractérisées par une relative instantanéité, il peut être difficile, étant donné la nature même des échanges, de déterminer la norme linguistique à observer. L'étude se penchera sur les limites du devoir d'exemplarité de l'administration publique par rapport à la langue et fournira des indications concrètes sur les usages à adopter dans les médias sociaux. La publication est prévue d'ici la fin de 2015.

***Exploration du corpus Texto4Science [titre provisoire]***

Cette étude est conduite par Patrick Drouin, professeur à l'Université de Montréal. Le texto est une nouvelle forme codifiée d'écriture très répandue, souvent ponctuée de va-et-vient entre le français et l'anglais. Ce projet se penche sur la maîtrise ou la non-maîtrise du code dans les textos. Le rapport de cette étude a été déposé en mars 2015.

***La qualité de la langue dans les médias écrits québécois [titre provisoire]***

Cette recherche, dirigée par Éric Kavanagh et Isabelle Paré, professeurs à l'Université Laval, vise à actualiser les résultats d'une étude produite pour le CSLF en 2001 et à voir notamment si la qualité de la langue des quotidiens imprimés a continué à s'améliorer. La publication est prévue en mai 2015.

***Le sens des usages linguistiques et la valeur de l'anglais et du français dans la communication publique : étude qualitative auprès de jeunes francophones et bilingues de Montréal [titre provisoire]***

Cette recherche, menée par Patricia Lamarre, professeure agrégée au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, a été entreprise en mars 2011. Le rapport final, attendu pour la fin de 2015, comportera une vingtaine d'études de cas explorant les liens entre les identités, les usages linguistiques, les valorisations du français et de l'anglais ainsi que les idéologies qui peuvent être observés chez de jeunes Montréalais.

Les travaux de recherche en cours au 31 mars 2015 se poursuivront en 2015-2016. D'autres études ou avis pourront s'ajouter à la programmation de recherche en cours d'année.

## Objectif 1.2

Contribuer à la transmission des connaissances concernant les enjeux linguistiques au Québec.

## RÉALISATIONS

### Présentations, conférences ou allocutions

#### Séminaire international sur l'observation de la langue française

Le président du CSLF, Conrad Ouellon, a participé au 2<sup>e</sup> Séminaire international sur les méthodologies d'observation de la langue française, qui s'est tenu au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à Paris, les 2 et 3 octobre 2014. L'objet de ce séminaire était d'examiner les sources et les méthodes utilisées par l'Observatoire de la langue française pour l'élaboration de son rapport quadriennal *La langue française dans le monde*.

#### Participation du CSLF à la rencontre des agents de francisation de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal

En novembre 2014, lors d'une rencontre mensuelle des agentes et agents de francisation qui travaillent à l'accompagnement en francisation auprès des travailleurs et des propriétaires de petites entreprises et de commerces montréalais dans le cadre de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015, une chercheuse du CSLF a fait une présentation de certains aspects de la situation linguistique de l'agglomération de Montréal. Le président du CSLF, Conrad Ouellon, a aussi été invité à prononcer quelques mots et à faire part de la vision du CSLF sur la situation linguistique.

#### Réunion annuelle des responsables des organismes linguistiques membres du réseau OPALE

Cette rencontre annuelle permet aux représentants des organismes linguistiques de la Belgique, de la France, du Québec et de la Suisse romande de partager leurs vues et leurs expériences sur les questions touchant la promotion du français dans leur pays respectif, et de coordonner leurs efforts.

En novembre 2009, ces organismes ont décidé de fédérer leur action et de se constituer en un réseau d'organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques : le réseau OPALE.

Cette année, la réunion des organismes membres et de l'OIF, qui a un statut d'observateur, a eu lieu les 6 et 8 novembre 2014 à Champéry, en Suisse. Cette rencontre a notamment été l'occasion pour les membres de présenter leurs rapports annuels d'activité, de discuter autour de différents projets de coopération, de réfléchir à d'autres formes possibles de concertation internationale en matière de politique linguistique, de discuter du 2<sup>e</sup> Forum mondial de la langue française, d'organiser la Semaine de la langue française et de la francophonie, et de décider des thèmes du colloque 2015, qui se tiendra en France.

#### Colloque international du réseau OPALE

À la réunion du réseau OPALE s'ajoute la tenue annuelle d'un colloque international. Cette année, lors de ce colloque tenu à Champéry, en Suisse, les 6 et 7 novembre 2014 sous le thème « Le concept de "langue partenaire" et ses conséquences pour une politique intégrée du français », le président du CSLF, Conrad Ouellon, a prononcé une conférence intitulée « L'anglais, d'une langue menaçante à une langue partenaire ». Le texte de cette conférence est disponible sur le site Web du CSLF.

## Rencontre avec madame Sachiko Komatsu, professeure associée et chercheuse à l'Université de Tsukuba, au Japon

Le 3 mars 2015, la responsable des communications et la directrice du CSLF ont accueilli M<sup>me</sup> Sachiko Komatsu, professeure associée et chercheuse à l'Université de Tsukuba, au Japon. Spécialisée en didactique du français et en études sur la francophonie, M<sup>me</sup> Komatsu est également secrétaire générale et vice-présidente de l'Association japonaise des études québécoises. Il a été question des activités du CSLF en matière de promotion du français et de la francophonie en contexte nord-américain.

### ORIENTATION 2.1

**Valoriser l'usage du français en tant que langue commune dans l'espace public québécois.**

#### Objectif 2.1

Promouvoir l'usage et la bonne maîtrise du français au Québec.

### RÉALISATIONS

#### Activités d'information et de promotion

##### Sur le Web

Pour remplir sa mission d'information du public sur toute question relative à la langue française au Québec, le CSLF utilise abondamment son site Web. Il y publie notamment, de façon régulière, des actualités linguistiques qui comprennent principalement des nouvelles sur la langue française et la francophonie, l'annonce d'événements d'intérêt pour les internautes ainsi que des résumés de diverses publications récentes. Le CSLF vise de cette façon à faire de son site une source précieuse d'information pour les personnes intéressées par les questions de langue et de politique linguistique. Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015, on compte 77 023 visites et 59 274 visiteurs uniques du site Web du CSLF.

Au cours de l'année, dans l'onglet Actualités linguistiques du site, l'organisme a publié 146 nouvelles, soit 34 actualités linguistiques, 33 résumés de nouvelles publications, 18 signalements de nouveautés sur le français en ligne et 61 annonces d'activités à venir. De plus, il a diffusé dix nouvelles vidéos portant sur la remise de ses prix dans l'onglet Prix et distinctions ainsi que treize communiqués dans l'onglet Bibliothèque virtuelle. Le CSLF a également rendu publics son Plan stratégique 2013-2016, son rapport annuel 2013-2014 de même qu'un nouveau numéro du bulletin électronique *Francoscope*, qui compte 1 422 abonnés. Il a aussi mis en ligne deux allocutions, présentées respectivement par le président du CSLF et la présidente du jury des prix médias lors des événements de remise de prix et distinctions, une conférence prononcée par le président du CSLF dans le cadre du colloque OPALE, quatre études publiées en cours d'année ainsi qu'un résumé et un document présentant les faits saillants de deux de ces études.

L'activité du CSLF dans les médias sociaux lui permet entre autres d'augmenter sa visibilité auprès des jeunes adultes, de promouvoir ses activités et d'accroître l'achalandage sur son site Web. Le CSLF alimente ses comptes dans les réseaux sociaux, soit Facebook, Twitter et YouTube, afin d'informer le public de différentes actualités et de divers événements liés à la langue française et à la francophonie. Au 31 mars 2015, la page Facebook du CSLF comptait 5 433 adeptes, dont 55% sont âgés de 18 à 34 ans; en moyenne, un message par jour ouvrable est publié sur cette page. Les deux comptes Twitter du CSLF, soit @CSLF\_QC et @LangueCommune, qui rejoignent respectivement 1 746 et 1 613 abonnés, ont permis de publier en cours d'année 23 micromessages sur le premier et 89 sur le deuxième. La chaîne YouTube du CSLF comprend 71 vidéos, pour un total de 47 169 visionnements.

► *Mentions « Coup de cœur » du grand public*

Décernées pour la première fois en 2013 par le CSLF, les mentions « Coup de cœur » ont été reconduites en 2014 afin de permettre une fois de plus au grand public de témoigner directement son appréciation à l'égard d'un ou d'une journaliste qui véhicule une langue française de qualité.

Du 28 août au 7 octobre 2014, les internautes ont donc été invités à soumettre ou à appuyer, sur la page Facebook du CSLF, la candidature d'un professionnel de la presse écrite ou radiotélévisée québécoise qui démontre une bonne maîtrise de la langue française. Les candidatures des six personnes qui ont obtenu le plus de mentions « J'aime », soit trois pour les médias écrits et trois pour les médias radiotélévisés, ont été soumises aux jurys respectifs des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette, qui ont sélectionné le meilleur candidat pour chaque catégorie : Fabien Deglise dans la catégorie des médias écrits et Sophie-Andrée Blondin dans celle des médias radiotélévisés.

► *Questionnaire Je réseaute en français III*

Afin d'encourager les internautes à utiliser les termes français existants pour désigner les réalités relatives aux médias sociaux, le CSLF a mis en ligne le questionnaire ludique Je réseaute en français III. Cette activité, dont le succès ne se dément pas d'une édition à l'autre, a été lancée dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie du 20 mars 2015. Le jeu-questionnaire a notamment été publicisé dans les réseaux sociaux Facebook et Twitter, ainsi que sur le réseau CNW et le site de l'OIF consacré à la Journée internationale de la Francophonie. Entre le 20 mars, date de sa mise en ligne, et le 31 mars 2015, fin de l'année financière, 682 internautes ont accédé à Je réseaute en français III, qui est d'ailleurs encore accessible en ligne de même que les deux jeux-questionnaires précédents.

► *Découvrez les dix mots de la francophonie*

En décembre 2014, afin de faire connaître les dix mots de la francophonie choisis par la Belgique, la France, le Québec, la Suisse et l'OIF pour l'année 2014-2015 tout en soulignant le temps des fêtes, le CSLF a lancé sur son site Web une activité qui se présentait sous forme de défi : celui de découvrir parmi ces dix mots lesquels ont été proposés par le Québec. Il a aussi donné accès à la définition de chacun de ces mots et à la brochure pédagogique conçue pour en faire la promotion. Cette activité a suscité beaucoup d'intérêt auprès des internautes, 1 117 personnes l'ayant exploré en date du 31 mars 2015.

► *Les éphémérides du CSLF*

Le CSLF a élaboré une liste de repères historiques qui ont marqué l'évolution de la langue française sur le territoire du Québec, de Jacques Cartier à nos jours. Ces éphémérides sont désormais diffusées une par une dans la section Le français dans l'actualité, sous l'onglet Actualités linguistiques du site Web du CSLF. Ainsi, une soixantaine de courts textes auront été publiés sur une période d'un an, chacun correspondant à une date précise.

## **Relations publiques**

Sur le plan des relations avec les médias, treize communiqués ont été acheminés vers les fils de presse. Le président a accordé trois entrevues à la presse québécoise, et le CSLF a répondu à une douzaine de demandes de renseignements provenant de journalistes.

La cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix littéraire Émile-Ollivier s'est déroulée le 25 septembre 2014. L'annonce des récipiendaires et lauréats des prix a généré treize mentions ou articles recensés dans les médias nationaux et internationaux ainsi que de nombreux micromessages sur Twitter.

La remise du prix Jules-Fournier et du prix Raymond-Charette a eu lieu lors du gala du Congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, qui s'est déroulé le 15 novembre 2014. L'annonce des lauréats a généré huit mentions ou articles dans les médias et une dizaine de micromessages sur Twitter.

Lors du premier événement, qui a eu lieu à Québec à l'hôtel du Parlement, M. Conrad Ouellon a présenté une allocution à titre de président du CSLF et de président de l'Ordre des francophones d'Amérique, et une autre à titre de récipiendaire de ce même Ordre. Lors du deuxième événement, qui a eu lieu au Manoir Saint-Sauveur, dans les Laurentides, M<sup>me</sup> Lorraine Pagé, membre du Conseil et présidente des jurys des prix médias, a prononcé une allocution pour honorer les lauréats.

## ORIENTATION 2.2

### Favoriser le rayonnement du français au Québec et au-delà de ses frontières.

#### Objectif 2.2

Souligner les contributions exemplaires de personnes et d'organisations à l'égard de la langue française, au Québec et ailleurs, notamment dans les milieux culturels et sociaux ainsi que dans les médias.

## RÉALISATIONS

### Distinctions, mentions et prix décernés par le CSLF

#### L'Ordre des francophones d'Amérique

Dans l'optique d'une reconnaissance du fait français en Amérique et afin de contribuer au rayonnement du Québec dans le monde, le Conseil de la langue française a institué, le 3 juillet 1978, l'Ordre des francophones d'Amérique. Cette décoration, décernée annuellement depuis 1978, a pour objet de reconnaître les mérites de personnes qui se sont consacrées ou qui se consacrent au maintien et à l'épanouissement de la langue française en Amérique, ou qui ont accordé leur soutien à l'essor de la vie française sur le continent américain.

Les insignes de l'Ordre sont constitués d'une médaille réalisée par un artiste québécois et d'une fleur de lys stylisée portée à la boutonnière, qui représente le symbole de l'Ordre. Les récipiendaires reçoivent également un parchemin calligraphié, signé par la première ministre ou le premier ministre du Québec, par la ou le ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française ainsi que par la présidente ou le président du Conseil supérieur de la langue française, qui préside aussi l'Ordre des francophones d'Amérique.

Les récipiendaires des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique 2014 sont : pour le Québec, madame Monique C. Cormier et monsieur Conrad Ouellon; pour l'Acadie, monsieur Roger Doiron; pour l'Ontario, madame Trèva Legault Cousineau; pour l'Ouest canadien, madame Angéline Gionet; pour les Amériques, madame Marie-Christine Koop; et pour les autres continents, monsieur Philippe Suinen.

#### Le Prix du 3-Juillet-1608

En 1978, à l'occasion du 370<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le Prix du 3-Juillet-1608, en même temps qu'il instaurait l'Ordre des francophones d'Amérique. Le CSLF remet annuellement ce prix à une organisation œuvrant en Amérique du Nord qui, avec persévérance, vitalité et dynamisme, a rendu ou rend des services exceptionnels à une collectivité de langue française et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Le Prix est constitué d'une œuvre d'art réalisée par un artiste québécois, d'une plaque commémorative gravée au nom de l'organisation lauréate ainsi que d'un parchemin calligraphié, signé par la première ministre ou le premier ministre du Québec, par la ou le ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française ainsi que par la présidente ou le président du Conseil supérieur de la langue française.

Le Prix du 3-Juillet-1608 a été remis en 2014 au journal *Le Droit*.

### **Le prix littéraire Émile-Ollivier**

Le prix littéraire Émile-Ollivier a été créé à l'occasion du Forum de la francophonie, le 1<sup>er</sup> mai 2004, par le CSLF, avec la collaboration du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Le CSLF veut ainsi rendre hommage à l'écrivain Émile Ollivier, originaire d'Haïti et décédé le 10 novembre 2002. Émile Ollivier a été membre du Conseil de la langue française de 1989 à 1998. Le prix récompense une œuvre, dans la catégorie du roman, de la nouvelle, du récit, de l'essai littéraire, de la poésie ou du théâtre, publiée en français par une maison d'édition membre du Regroupement des éditeurs canadiens-français. Par l'attribution de ce prix, le CSLF désire souligner l'importance de la création littéraire et de la maîtrise de la langue dans la vie culturelle des francophones. Les œuvres soumises doivent se démarquer par une bonne maîtrise de la langue écrite de même que par leurs qualités littéraires et leur originalité, et contribuer ainsi au rayonnement et à la promotion de la langue française.

Le lauréat reçoit la somme de 5 000 \$ ainsi qu'un parchemin calligraphié, signé par la présidente ou le président du Conseil supérieur de la langue française et par la ou le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes.

**Le prix littéraire Émile-Ollivier a été remis en 2014 à madame Marguerite Andersen pour ses confessions littéraires intitulées *La mauvaise mère*, publiées aux Éditions Prise de parole.**

### **Le prix Jules-Fournier**

Le prix Jules-Fournier a été créé en 1980 afin de promouvoir la qualité de la langue écrite dans les médias. Il évoque la carrière du journaliste québécois Jules Fournier (1884-1918), qui était reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Jules Fournier a travaillé successivement aux journaux *La Presse*, *Le Canada*, *Le Devoir* et *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin à la direction du journal *Le Nationaliste* et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

**Le CSLF a décerné le prix Jules-Fournier 2014 à madame Monique Durand, qui sillonne la planète depuis des années pour écrire des articles principalement destinés au journal *Le Devoir*.**

### **Le prix Raymond-Charette**

Le prix Raymond-Charette a été créé en 1999. Il vise à promouvoir la qualité de la langue parlée dans les médias. Raymond Charette (1929-1983) était reconnu pour ses qualités professionnelles exceptionnelles et pour sa maîtrise exemplaire de la langue française. Il a fait ses débuts comme annonceur et réalisateur à la section francophone du Service international de Radio-Canada, en 1953. L'année suivante, il a été annonceur au réseau francophone. Deux des émissions qu'il a animées l'ont particulièrement fait connaître : *Tous pour un*, de 1963 à 1966, et *Atome et galaxies*, de 1967 à 1969.

**Le CSLF a remis le prix Raymond-Charette 2014 à monsieur Pierre Chastenay, qui anime *Le Code Chastenay* à Télé-Québec.**

### **Les mentions « Coup de cœur » du grand public**

Comme mentionné précédemment, les mentions « Coup de cœur » du grand public pour les professionnels des médias écrits et radiotélévisés visent à sensibiliser davantage la population du Québec à l'importance de la maîtrise de la langue française dans les médias. Les mentions « Coup de cœur » du grand public 2014 ont été remises à Fabien Deglise, journaliste et chroniqueur au journal *Le Devoir*, et à Sophie-Andrée Blondin, animatrice de l'émission *Bien dans son assiette*, diffusée à ICI Radio-Canada Première.

## APPLICATION DES OBLIGATIONS LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

### Les politiques intérieures

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) a adopté, au fil des ans, des politiques et des règles administratives lui permettant d'assurer la cohérence de ses actions et de répondre de manière pertinente aux exigences de l'administration publique québécoise. Il a notamment adopté une politique linguistique ainsi qu'un code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française.

### La politique linguistique

Pour tenir compte de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration approuvée par le Conseil des ministres en mars 2011, le CSLF a adopté une nouvelle politique linguistique en mars 2013. Cette politique ainsi qu'un document qui en reprend toutes les directives ont alors été diffusés par la mandataire à l'ensemble du personnel. Depuis lors, la politique et les directives sont remises à tous les nouveaux employés. Le CSLF reconnaît que le statut officiel du français lui impose, ainsi qu'à son personnel, des obligations particulières en tant qu'organisme chargé de conseiller la ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. Ainsi, il se fait un point d'honneur de veiller à l'application de sa politique linguistique interne tout au long de l'année.

Cette politique promeut les principes généraux suivants : chacun des membres du personnel accorde une attention constante à la qualité de la langue dans ses activités et emploie exclusivement le français dans ses documents, ententes ou communications; de plus, le CSLF exige des entreprises établies au Québec qu'elles fassent affaire avec lui uniquement en français.

Par ailleurs, un protocole de rédaction, élaboré à l'interne pour les besoins du personnel de la recherche et des communications, assure la cohérence linguistique des documents rédigés pour le CSLF. Complément aux ouvrages de référence utilisés pour les tâches de rédaction et de révision, ce protocole est également mis à la disposition des personnes qui assurent la révision linguistique des publications du CSLF.

### Le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Le Conseil a adopté, à sa deuxième assemblée du 13 décembre 2002, le Code d'éthique et de déontologie (voir le texte en annexe) qui régit le comportement de ses membres, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Chacun des membres du Conseil a reçu un exemplaire du Code et, depuis son adoption, aucun manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie n'a été signalé.

### Le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique

La répondante en matière d'éthique et de déontologie au CSLF est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise. En tant que répondante, elle a comme responsabilité première de faire en sorte que l'éthique devienne une valeur fondamentale qui guide les décisions et les actions de chaque membre du personnel. Plus précisément, elle doit veiller à ce que le CSLF se conforme en tous points aux exigences de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise et respecte les dispositions du Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique.

### La politique sur les renseignements personnels et l'accès à l'information

Le CSLF se conforme en outre aux exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Conformément à cette loi, le CSLF maintient à jour la section Accès à l'information de son site Web. Au cours du dernier exercice, le CSLF a reçu cinq demandes d'accès à l'information, lesquelles ont été acceptées et traitées conformément aux dispositions de la loi :

- ▶ Les montants déboursés par le CSLF pour les trois études suivantes : *L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, portrait de 2010*; *L'usage des langues et la place du français dans le domaine du transport aérien au Québec : une étude exploratoire*; *L'usage des langues au travail dans le secteur public au Québec en 2011 : un portrait statistique*.
- ▶ La copie des comptes de frais détaillés et ventilés du président du Conseil, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- ▶ La copie de tous les sondages (documents complets avec les résultats) commandés par le CSLF, durant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> août 2014 et le 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- ▶ La liste des noms des 20 personnes les mieux rémunérées dans l'organisme, le titre de leurs fonctions ainsi que leur salaire.
- ▶ La liste des contrats de gré à gré signés avec des consultants en 2014, le nombre de consultants au sein de l'organisme, la liste des contrats octroyés en informatique en 2014, les derniers rapports transmis au Conseil du trésor sur l'implantation de SAGIR, le coût du renouvellement des licences informatiques en 2014 et la liste des formations reçues par le personnel en informatique, comportant le coût et la description de chaque activité de formation.

Les réponses à ces cinq demandes ont été transmises à l'intérieur du délai imparti de 20 jours.

#### **La gestion et le contrôle des effectifs, et les renseignements relatifs aux contrats de service**

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues à cette loi, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.

Aucun contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus n'a été accordé par le CSLF entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 mars 2015.

La loi prévoit également qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs dans son rapport annuel. Le tableau qui suit présente le niveau de l'effectif et sa répartition par catégories d'emploi.

<b>RÉPARTITION DE L'FFECTIF AU 31 MARS 2015</b>		
	<b>ETC</b>	<b>Nombre d'employés au 31 mars 2015</b>
<b>Personnel d'encadrement</b>	2	2
<b>Personnel professionnel</b>	7	4
<b>Personnel de bureau, technicien et assimilé</b>	3	3
<b>Total</b>	12	9

### La politique sur l'accès à l'égalité en emploi

Même si son personnel est peu nombreux, le CSLF s'applique à respecter les programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes et les membres des groupes cibles, lesquels ont pour objet d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher ces personnes d'accéder à des postes de la fonction publique.

NOMBRE TOTAL DE PERSONNES EMBAUCHÉES EN 2014-2015 PAR STATUT D'EMPLOI					
	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées	1	1	0	0	2

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2014-2015 PAR STATUT D'EMPLOI					
	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	1	1	0	0	2
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2014-2015	100 %	100 %	0	0	100 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2015					
	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	1	3	1	2	7
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	1	2	1	2	6
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, total de la catégorie	100 %	66,6 %	100 %	100 %	85,7 %

### La Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise

Considérant que le milieu de travail doit favoriser la santé, la sécurité et le respect des personnes sur les plans physique et psychologique, le CSLF s'assure que son personnel utilise de l'équipement adapté, dans la mesure du possible, aux besoins de chacun et répondant aux normes de l'ergonomie. Au cours de l'exercice, le CSLF n'a pas eu à déplorer d'accident ni d'incident lié au travail ou à une maladie professionnelle.

### La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Durant le dernier exercice, le CSLF n'a reçu aucune demande de renseignements ni aucune plainte portant sur la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Même si le CSLF n'a pas pour mission de donner des services directs à la population, les personnes souffrant d'un handicap ou nécessitant une forme d'aide quelconque peuvent avoir accès facilement à ses locaux, puisque l'édifice est doté d'un bureau d'accueil des visiteurs au rez-de-chaussée et qu'il répond aux normes gouvernementales sur la sécurité des édifices publics et sur la santé et la sécurité du travail. Les personnes handicapées peuvent désormais consulter de plus en plus d'information et de publications sur le site Web du CSLF, dont l'accès a été facilité, conformément aux critères des standards sur l'accessibilité du Web. Enfin, dans le cas où le CSLF n'aurait pas disposé des ressources nécessaires pour répondre adéquatement à une demande de la part d'une personne handicapée, il aurait pu avoir recours aux services compétents du ministère de la Culture et des Communications.

## La politique sur le développement durable

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, le CSLF a complété la réalisation des actions prévues à son Plan d'action de développement durable 2013-2015. Ce plan d'action oriente la contribution du CSLF à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, dont la mise en œuvre a été prolongée jusqu'au 31 mars 2015. Le bilan de ces actions est présenté dans le tableau qui suit.

### TABLEAU DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

#### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

#### Objectif organisationnel

Informier le personnel du CSLF sur la Stratégie gouvernementale de développement durable.

#### Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable.

#### Cible

Organiser une activité de formation ou de sensibilisation annuellement.

#### Indicateur

Poursuite des activités de formation et de sensibilisation au développement durable.

#### Résultats de l'année

Voici les activités accomplies au cours de l'exercice financier 2014-2015 :

- ▶ tenue d'une séance de sensibilisation, par l'officier en développement durable, sur la démarche gouvernementale de développement durable;
- ▶ diffusion, auprès de tous les membres du personnel, des résultats de la veille électronique sur l'actualité touchant le développement durable. Cette diffusion comprend des campagnes de sensibilisation et d'autres événements (p. ex. : Journée de l'environnement dans l'administration publique, nouvelle politique énergétique du Québec, Semaine de l'efficacité énergétique);
- ▶ transmission à l'ensemble du personnel de documents portant sur de bonnes pratiques d'écoresponsabilité au travail et dans les déplacements;
- ▶ transmission au personnel ciblé d'un courriel accompagné de documents portant sur l'organisation d'événements et l'acquisition de services d'hébergement écoresponsables.

Par ses activités de sensibilisation, le CSLF a doté son personnel de connaissances et d'outils pertinents pour tenir compte du développement durable dans l'exercice de ses fonctions.

## TABLEAU DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Note : Par ces mesures, le CSLF compte aussi contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental 7 : « Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services. »

#### Objectif organisationnel

Réduire la consommation des ressources naturelles et matérielles.

#### Action 2

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

#### Cible

Poser annuellement dix gestes pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs de gestion environnementale.

#### Indicateur

État d'avancement de la mise en œuvre des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale ainsi que de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

#### Résultats de l'année

Lors de l'exercice financier 2014-2015, le CSLF a posé dix gestes pour contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de gestion environnementale, parmi lesquels :

- ▶ utilisation de papier recyclé contenant des fibres de postconsommation pour huit contrats d'impression sur les onze réalisés au cours de l'année;
- ▶ implantation d'une « papeterie verte – Spécial TIC » par l'officier en développement durable dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets. Cette activité s'adressait à l'ensemble du personnel;
- ▶ gestion privilégiant le réemploi et le recyclage des biens excédentaires.

Par ailleurs, les mesures mises en application au cours des années précédentes ont été maintenues : utilisation de l'équipement acquis pour des vidéoconférences et des conférences téléphoniques, achat de papier recyclé, récupération des piles usagées, récupération multimatière (papier, carton, verre, métal, plastique), consommation d'eau du robinet plutôt que d'eau embouteillée, impression recto verso, utilisation d'un logiciel de gestion documentaire papier et numérique.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

#### Objectifs organisationnels

Contribuer à la réflexion touchant l'actualisation de la politique linguistique au regard des défis de la société québécoise.

Maintenir et développer les connaissances en matière d'aménagement linguistique.

#### Action 3

Produire, diffuser et faire connaître des publications visant à documenter ou à actualiser les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec.

## TABLEAU DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

### Cible

Éclairer le gouvernement et la population sur la politique linguistique et, plus largement, sur les questions d'aménagement linguistique au Québec.

### Indicateur

Nombre d'études, d'avis et de mémoires publiés et rendus accessibles sur le site Web du CSLF et nombre d'activités réalisées pour les faire connaître.

### Résultats de l'année

Pour répondre aux objectifs gouvernemental et organisationnels, le CSLF a travaillé à neuf projets de recherche en 2014-2015. Quatre d'entre eux ont été diffusés au cours de l'exercice financier, et les autres ont tous progressé.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3 DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE DU QUÉBEC

Veiller à ce que le français, en tant que langue officielle du Québec, demeure la langue commune de la vie publique de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, quelle que soit leur origine, dans le respect de la communauté de langue anglaise et des communautés culturelles ainsi que des nations amérindiennes et de la nation inuite.

### Objectif organisationnel

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec.

### Action 4

Réaliser des communications relatives à la politique linguistique québécoise.

### Cible

Sensibiliser des personnes et des organisations du Québec et de l'extérieur du Québec aux enjeux et au rôle de la politique linguistique au Québec.

### Indicateur

Nombre de présentations (discours, conférences et allocutions) faites lors de colloques, de congrès ou de rencontres tenus au Québec et à l'extérieur du Québec.

### Résultats de l'année

En cours d'année, deux présentations ont été réalisées au Québec et une à l'extérieur du Québec (colloque du réseau OPALE en Suisse).

### Objectifs organisationnels

Promouvoir et valoriser la vie en français dans l'espace public.

Valoriser l'utilisation d'une langue de qualité ainsi que la richesse et la vitalité de la langue française au Québec.

### Action 5

Réaliser des activités, notamment à l'intention des jeunes adultes québécois, sur l'importance de l'usage du français dans l'espace public ainsi que sur l'amélioration de la qualité du français, la valorisation de sa maîtrise et la célébration de sa vitalité.

### Cible

Sensibiliser la population, particulièrement les jeunes de moins de 35 ans, à la valeur du français comme langue de cohésion sociale au Québec et au défi d'en assurer la pérennité.

### Indicateur

Nombre d'activités d'information et de promotion réalisées pour la population en général et pour les jeunes en particulier.

## TABLEAU DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

### Résultats de l'année

Outre les nombreuses actualités linguistiques et les publications quotidiennes dans les médias sociaux, le CSLF a réalisé quatre grandes activités visant la promotion de la langue française : la première a porté sur les coups de cœur du public pour des professionnels des médias québécois de la presse écrite et radiotélévisée qui véhiculent une langue française de qualité; la deuxième a présenté les dix mots de la francophonie sous forme de défi lancé aux internautes; la troisième est un questionnaire ludique sur les termes qu'il est possible d'utiliser dans les médias sociaux; et la quatrième activité, relative à des repères historiques sur la langue française, est diffusée progressivement sous forme d'éphémérides depuis février 2015. Ces activités se sont déroulées à partir du site Web du CSLF, sauf la première, qui s'est tenue sur la page Facebook de l'organisme. Le détail de ces activités est présenté dans la section Activités d'information et de promotion de ce rapport.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

#### Objectif organisationnel

Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes ou d'organismes.

#### Action 6

Reconnaître les engagements individuels et collectifs en faveur du français.

##### Cible

Augmenter la visibilité des activités de reconnaissance du CSLF.

##### Indicateur

Les différents prix remis et l'incidence médiatique des activités.

### Résultats de l'année

Dans le cadre de la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique à sept récipiendaires, du Prix du 3-Juillet-1608 à une organisation et du prix littéraire Émile-Ollivier à une auteure, l'annonce des récipiendaires et des lauréats des prix a généré treize mentions ou articles recensés dans les médias nationaux et internationaux ainsi que de nombreux micromessages sur Twitter. En ce qui concerne les prix médias remis à quatre journalistes, soit le prix Jules-Fournier et le prix Raymond-Charette ainsi que les deux mentions « Coup de cœur » du public, l'annonce des lauréats a généré huit mentions ou articles dans les médias et une dizaine de micromessages sur Twitter.

Au terme de cette seconde année d'application de son Plan d'action de développement durable 2013-2015, le CSLF a dressé un bilan de l'ensemble des réalisations s'y rattachant. Ce bilan confirme que les six actions définies dans ce plan d'action ont été accomplies.

Le 3 décembre 2014, le Conseil des ministres a adopté le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (Stratégie 2015-2020). Ce projet a fait l'objet d'une commission parlementaire en janvier et février 2015. Au 31 mars 2015, des modifications étaient en cours afin de bonifier et de préciser certains éléments du projet. Une fois la Stratégie 2015-2020 adoptée, le CSLF procédera à l'élaboration et à l'adoption d'un nouveau plan d'action de développement durable. D'ici là, le Plan d'action de développement durable 2013-2015 demeure en vigueur.

### Demandes des organismes de contrôle

En plus de veiller au respect des mesures mises en place à l'intérieur de l'organisme, le CSLF a donné suite aux différentes demandes venant de divers organismes de contrôle, de vérification et de coordination de l'administration publique.

## Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Code adopté à la deuxième assemblée du Conseil, le 13 décembre 2002

### Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998<sup>1</sup>), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil supérieur de la langue française.
2. Sont administrateurs publics les membres du Conseil supérieur de la langue française, soit le président ainsi que les membres en titre.

### Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil supérieur de la langue française sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions dans la pleine mesure de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

### Règles de déontologie

#### Discrétion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

#### Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le président et, dans certains cas et par délégation, d'autres membres expressément mandatés par lui.

#### Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

1. Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

### **Activités politiques**

9. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique électorale.
10. Le président, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein. Lorsque l'exercice de la charge publique est à temps partiel, il doit se démettre de ses fonctions si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve.

### **Conflits d'intérêts**

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil à ses membres dans le but d'obtenir leurs services, à l'exception, dans le cas du président, de la rémunération à laquelle il a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ni accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. Le président du Conseil, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

### **Exclusivité de service**

16. Le président, en tant qu'administrateur d'État à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.
17. Le président peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

### **L'après-mandat**

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

## Mesures d'application

19. Le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect, par tous les membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
20. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre visé du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée, et informe ce dernier qu'il peut, dans un délai de sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois, si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

Imprimé sur du Enviro100,  
papier 100 % postconsommation,  
100 % recyclable, certifié Éco-logo, procédé sans chlore,  
FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.







[www.cslf.gouv.qc.ca](http://www.cslf.gouv.qc.ca)



Conseil supérieur  
de la langue  
française

Québec 